



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi	1
B. Incidence des changements climatiques sur l'emploi et le marché du travail	4
C. Présentation de la première édition du rapport sur l'évolution des salaires dans le monde (<i>Global Wage Report</i>)	9
D. Les normes de sécurité sociale et la campagne de l'OIT en faveur de l'extension de la sécurité sociale	14

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 10 et 11 novembre 2008. M. Shahmir, représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, dont la candidature à la présidence était présentée par le représentant du gouvernement du Japon au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), a été nommé président. Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M^{me} Goldberg et M. Patel.
2. Le président a expliqué le réagencement des points de l'ordre du jour, qui a été préalablement décidé par le bureau de la commission.

A. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (Deuxième question à l'ordre du jour)

3. La commission était saisie d'un document¹ intitulé «Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi».
4. Un représentant du Directeur général, M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi), présente le document. Il prend acte des préoccupations exprimées par la commission au cours des sessions précédentes en ce qui concerne, d'une part, la méthode utilisée pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et, d'autre part, la nécessité de disposer d'un document offrant une évaluation plus poussée et qui soit davantage axé sur les résultats. A cet effet, il invite la commission à repenser, en collaboration avec le Bureau, la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, compte tenu notamment de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008.
5. Le vice-président travailleur rappelle à la commission que sa présente session est la première depuis l'adoption de la Déclaration de 2008. C'est également sa première session depuis que la crise financière s'est révélée dans toute son ampleur. A cet égard, il juge indispensable que la commission se ménage la possibilité de réfléchir à la manière dont la crise influera sur les travaux de l'OIT. En effet, des choix politiques erronés risqueraient d'effacer des décennies de progrès social, aussi modeste fût-il. L'intervenant rappelle que, lors de la session de mars, le groupe des travailleurs avait demandé que le Bureau analyse l'impact des bouleversements économiques et les réponses possibles dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. A son avis, l'Organisation dispose d'un mandat constitutionnel et moral pour agir. Ni l'OIT ni la commission ne peuvent faire comme si de rien n'était.
6. Il prend acte du consensus de plus en plus large sur la nécessité d'une réponse internationale coordonnée à la crise et notamment d'un plan de relance mondial. Le temps de l'idéologie est passé, il faut faire preuve de pragmatisme. Le contenu de ce plan doit être défini: faut-il se contenter de mesures budgétaires et monétaires ou agir aussi au niveau du marché du travail?
7. Le groupe des travailleurs est persuadé que l'OIT et ses mandants ont un rôle essentiel à jouer dans ce débat. L'Agenda global pour l'emploi est un des principaux moyens d'action dont dispose l'Organisation, et l'orateur se réfère à cet égard à l'élément clé de l'agenda relatif au rôle de la politique macroéconomique dans la création d'emplois. D'après lui, plusieurs axes d'intervention s'imposent: mettre en place une politique macroéconomique favorisant la croissance et l'emploi afin d'accroître la demande globale de main-d'œuvre;

¹ Document GB.303/ESP/2.

augmenter les salaires, notamment ceux des travailleurs pauvres, pour stabiliser la demande; promouvoir la négociation collective et des mesures en faveur d'un salaire minimum; soutenir les revenus par des mesures de sécurité sociale destinées aux chômeurs et aux ménages pauvres; procéder à des investissements publics massifs dans les emplois verts; encourager une modernisation rapide des infrastructures matérielles et sociales, surtout dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des routes et du logement. En résumé, les mesures budgétaires devraient être axées sur la remise en état de la société et de l'environnement pour résoudre les problèmes causés par certaines des politiques qui sont à l'origine de la crise financière.

8. Le vice-président travailleur propose que la commission consacre une bonne partie de la session de mars prochain à la crise financière et que le Bureau dresse un bilan des faits nouveaux survenus dans l'économie mondiale, des interventions de l'OIT dans ce domaine et des mesures qui ont donné de bons résultats lors de précédentes crises économiques.
9. Il se déclare déçu par le document car il estime que celui-ci ne répond pas aux critères de gouvernance qu'exige la commission. En outre, le travail de fond ne stimule pas la réflexion; il en veut pour preuve la faiblesse de la section consacrée aux besoins spéciaux de l'Afrique. Il souhaite que les prochains bilans de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi renseignent la commission sur l'ampleur du travail effectué, les ressources allouées, les retombées de la réalisation des objectifs de l'agenda, les problèmes recensés et les domaines dans lesquels la commission doit donner des orientations. L'appendice du document ne met pas non plus en évidence les orientations fournies par la commission et ne rend pas suffisamment compte des activités de suivi, par exemple en ce qui concerne les zones franches d'exportation. Les critères d'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'emploi devraient être fondés sur les indicateurs de travail décent, élaborés lors de la récente réunion d'experts. L'intervenant conclut en demandant au Bureau de repenser la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et de mettre en place un nouveau système de compte rendu qui permette à la commission de jouer son rôle de supervision.
10. La vice-présidente employeuse appuie l'appel lancé par son homologue travailleur à une refonte de la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et du système actuel de compte rendu. En ce qui concerne la crise financière, elle fait valoir qu'en dépit des erreurs commises la mondialisation de l'économie a en fait contribué au cours des trois dernières décennies à une prospérité extraordinaire. L'ouverture des marchés et des politiques d'investissement, conjuguée à de grands progrès technologiques, a sorti plus de gens de la pauvreté que cela n'a jamais été le cas dans toute l'histoire.
11. Elle met en garde contre des politiques hâtives qui risqueraient d'annihiler les gains obtenus et d'aggraver encore la situation économique actuelle. Elle se dit en particulier inquiète d'un éventuel retour aux politiques économiques du passé comme le protectionnisme, dont les résultats ont été désastreux.
12. Les gouvernements doivent être judicieux dans le choix de leurs politiques, qui doivent stimuler la croissance, et notamment encourager l'activité des entreprises, favoriser l'investissement dans l'enseignement et la formation, faire en sorte que les marchés du travail soient les plus ouverts possible, assurer des filets de sécurité sociale durables, promouvoir le dialogue, assurer une croissance économique soutenable et protéger l'emploi, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME), secteur le plus touché par la crise.
13. L'un des principaux moyens d'action politique est la réglementation, mais celle-ci doit laisser les entreprises prospérer, protéger tous les travailleurs sans entraver la création et le développement des entreprises et encourager les efforts déployés pour accroître la

productivité et la compétitivité nationale. L'intervenante craint que des règles établies dans l'urgence ne freinent la reprise économique.

14. Elle considère que le rôle de l'OIT doit être de tirer parti des atouts qui sont les siens, à savoir qu'elle est la seule organisation à être véritablement en contact avec l'«économie réelle». L'OIT doit agir essentiellement sur la base de propositions réalistes, aussi des ressources doivent-elles être affectées à cette fin.
15. Enfin, pour ce qui est du document, elle se rallie à l'opinion exprimée par le vice-président travailleur. A son avis, ce type de document devrait être axé sur les résultats, mais aussi être prospectif de manière à aider la commission à conseiller le Bureau et à orienter les travaux de ce dernier.
16. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des pays industriels à économie de marché (PIEM), remercie le Bureau pour le document. Il note que ce dernier constitue une base de discussion utile et permet à la commission de s'acquitter de ses fonctions de gouvernance et de les consolider. Il note que l'Agenda du travail décent constitue désormais un objectif explicite pour toutes les institutions multilatérales, ce qui contribue à la réalisation de l'OMD consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim. Il fait observer que les exemples donnés dans le document confortent l'idée que l'Agenda global pour l'emploi reste un concept adaptable, opérationnel et organique. Il insiste sur la nécessité de compléter cet agenda par les résultats de la dernière session de la Conférence internationale du Travail, notamment la résolution concernant l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. Il conclut en soulignant le lien qui existe entre l'Agenda global pour l'emploi et le suivi de la Déclaration de 2008.
17. Le représentant du gouvernement de l'Inde complimente le Bureau pour le document. Il ajoute que le temps est venu d'approfondir l'analyse de l'Agenda global pour l'emploi et de mieux le mettre en œuvre dans le contexte économique actuel, et il insiste sur la nécessité d'agir contre la croissance sans emploi et de réconcilier les forces du marché avec l'objectif du travail décent. Il faut, d'après lui, agir vite dans le contexte de la crise financière actuelle et il cite comme exemple le message que le Premier ministre indien a récemment envoyé aux industriels de son pays pour leur demander d'éviter de recourir à des licenciements pendant la crise. Il estime qu'une stratégie de développement ne peut être viable que si elle vise à développer l'emploi et si elle s'accompagne d'une croissance de la productivité et d'interventions directes destinées à lutter contre la pauvreté. C'est le type de stratégie que le gouvernement indien poursuit actuellement et qui vise à trouver cet équilibre entre croissance et équité. Il constate avec satisfaction que le document du Bureau fait référence au projet de politique pour l'emploi sur lequel le ministère du Travail et de l'Emploi et le BIT travaillent depuis quelque temps. Cette politique est étroitement alignée sur l'Agenda global pour l'emploi et concerne aussi bien l'offre et la demande sur le marché du travail que les questions d'équité. Il remercie le BIT d'appuyer cette importante activité.
18. La représentante du gouvernement du Liban demande des précisions sur la manière dont l'OIT entend atteindre l'objectif du plein emploi productif dans le contexte de la crise financière actuelle. Elle demande également comment définir les priorités des PPTD dans la mesure où les Membres n'ont pas tous les mêmes priorités dans le cadre des quatre objectifs en matière de travail décent.
19. M. Salazar-Xirinachs remercie les membres de la commission pour leurs commentaires constructifs. Il propose que de nouveaux débats soient organisés pour préciser la manière dont la commission voudrait qu'il soit rendu compte à l'avenir de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il rappelle qu'il est ouvert à toute proposition de la

commission visant à améliorer le système de compte rendu, à la lumière notamment de la Déclaration de 2008 et de l'évolution du rôle de la commission.

20. La vice-présidente employeuse, dans ses remarques de conclusion, note que le débat a porté principalement sur la fonction de gouvernance de la commission. D'après elle, cette dernière doit faire preuve de flexibilité et de pragmatisme. A propos de la crise financière actuelle, elle insiste sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de choisir les bonnes politiques, et met une fois encore en garde contre un retour aux idéologies. Elle conclut en disant que l'ensemble des partenaires sociaux se doivent de travailler ensemble.
21. Le vice-président travailleur remercie le Bureau d'avoir accepté d'établir pour la session du Conseil d'administration de mars 2009 un document sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière actuelle. Il demande un inventaire des mesures prises par l'OIT au niveau national. Par ailleurs, il recommande vivement à l'Organisation de développer sa propre position et ses propres opinions sur la crise, qu'elle pourrait par exemple faire connaître à la prochaine réunion des dirigeants du G20 qui doit se tenir le 15 novembre 2008 à Washington, DC.
22. L'orateur fait valoir que le mécanisme actuel de compte rendu sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi ne permet pas à la commission de jouer son rôle de gouvernance, ni de se faire une idée des résultats obtenus ou de la portée des interventions réalisées. La commission devra revoir les points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions futures à la lumière du contexte économique actuel. L'orateur constate avec plaisir que le groupe des employeurs et celui des travailleurs sont d'accord sur plusieurs points, notamment sur l'importance de la réglementation et sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de repenser les politiques. Répondant au groupe des employeurs sur la question de l'ouverture des économies, il fait observer que, pour garder les économies ouvertes, il faudra remédier aux imperfections fondamentales de la gouvernance. Il appelle donc à la mise en place d'un cadre mondial de réglementation sociale incluant la question de la négociation collective, une meilleure régulation des marchés de capitaux, des mesures de lutte contre l'inégalité des revenus et un système commercial qui favorise l'emploi et le travail décent.

B. Incidence des changements climatiques sur l'emploi et le marché du travail (Quatrième question à l'ordre du jour)

23. La commission était saisie d'un document ² qui traite de l'incidence des changements climatiques sur l'emploi et le marché du travail.
24. Un représentant du Directeur général (M. Campbell, directeur, Département de l'analyse économique et des marchés du travail) présente le document. Il déclare que l'objectif premier, en ce qui concerne la question examinée, est de combiner les problèmes existants de croissance et de développement avec la nécessaire adaptation au changement climatique, d'une part, et avec les stratégies qui doivent être mises en place pour réduire les gaz à effet de serre, d'autre part. Pour que ce processus puisse se dérouler de façon harmonieuse, il faut un effort tripartite visant à élaborer des propositions d'écologisation de l'emploi qui s'intègrent dans nos politiques actuelles concernant l'emploi et le marché du travail. On a fait observer que les principaux centres d'intérêt actuels de l'OIT – qu'il s'agisse des programmes de travaux à forte intensité d'emploi, de la protection sociale, du développement des compétences ou des services de l'emploi – sont des activités qui

² Document GB.303/ESP/4.

permettent de mettre en œuvre des changements. Point plus essentiel encore, les institutions de négociation collective et de dialogue social, les dispositions concernant la sécurité et la santé au travail et les prescriptions pour des entreprises durables constituent des mécanismes particulièrement adaptés pour réaliser l'écologisation du processus de développement mondial. De même, la réduction de l'informalité, la réponse rapide aux crises et les normes et les droits sont des domaines d'action dans lesquels ces problèmes nouveaux peuvent s'inscrire.

25. Bien que les informations dont on dispose à ce sujet comportent de nombreuses lacunes, en principe, non seulement les principales préoccupations sur lesquelles portent les activités de l'OIT peuvent s'accorder avec l'écologisation des emplois, mais encore elles vont tout à fait dans le sens des préoccupations originelles de l'Organisation. En tant qu'institution, l'OIT se doit de participer activement à l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies. Il lui incombe aussi de soulever la question dans les diverses enceintes de discussion à l'échelon national, régional et international. Dans le contexte du ralentissement actuel de l'activité économique mondiale, les gouvernements se tourneront vers le marché du travail. A cet égard, M. Campbell souligne qu'il importe à la fois de créer de nouveaux emplois verts et décents et de reconvertir les emplois existants. En particulier, il pourrait y avoir intérêt à traiter expressément de la question de l'emploi pour un développement durable dans le cadre des négociations sur le changement climatique menées sous les auspices des Nations Unies.
26. La vice-présidente employeuse partage l'avis du Bureau selon lequel la réponse au changement climatique est une tâche essentielle pour l'OIT puisque, conformément à son mandat, il incombe à l'Organisation de s'occuper des transformations et des évolutions qui affectent l'économie et les marchés du travail. Elle souligne que les définitions et les postulats concernant les «emplois verts» doivent être larges et généraux pour s'accorder avec la diversité des activités économiques, de l'emploi et des conditions et priorités nationales. Il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre les emplois verts et les emplois non verts. L'objectif doit être l'«écologisation de tous les emplois». L'oratrice note aussi le rôle que l'innovation sera amenée à jouer sur les lieux de travail et dans les économies du futur. Elle souligne la nécessité de cadres clairs, prévisibles et stables pour l'investissement et la planification à long terme et pour la gestion des risques, et préconise des mesures proactives pour relever les défis du changement climatique et de la durabilité. Elle relève l'importance des cadres institutionnels, y compris la protection des droits de propriété intellectuelle et la suppression des obstacles au commerce, pour le déploiement de technologies avancées visant à favoriser des économies plus vertes. Pour ce qui est de la négociation collective, elle estime que le changement climatique n'est pas nécessairement une question à aborder dans ce cadre et souligne qu'il faut conserver la plus grande flexibilité pour les mandants dans leur réponse au changement climatique.
27. Pour autant que l'on dispose de ressources suffisantes, l'oratrice recommande que le BIT poursuive ses programmes actuels dans les domaines suivants: les besoins spéciaux des employeurs dans les pays en développement et les régions vulnérables, en particulier pour ce qui est des PME; les possibilités de renforcement des capacités dans les pays développés et les pays en développement; l'incidence des politiques liées au climat sur l'emploi et la compétitivité; l'incidence des approches sectorielles sur l'emploi; le traitement des questions concernant le climat, l'environnement et l'énergie dans le cadre des systèmes de gestion et des partenariats; les enjeux de l'adaptation; l'innovation technologique et le déploiement des technologies de pointe. Elle suggère de convoquer une réunion d'experts pour discuter la question de façon plus approfondie.
28. Le vice-président travailleur reconnaît que le changement climatique constitue un domaine d'action important et tout à fait valide pour l'OIT et fait observer que le premier défi est de mettre au point une nouvelle donne concernant les emplois verts qui réponde

simultanément à l'agenda du changement climatique et aux difficultés économiques actuelles. Notant les lacunes de la recherche dans ce domaine, il propose que le Bureau recense les possibilités de créer des emplois verts pour contribuer à réparer les dégâts causés par le réchauffement de la planète et réorienter les activités économiques dans une nouvelle direction viable. Il reconnaît qu'il incombe à l'OIT de préconiser des mesures visant à développer des emplois verts qui soient aussi des emplois décents. Il est d'accord avec l'idée que les quatre secteurs du BIT ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir cette initiative. Il souligne que les programmes de travail de l'OIT doivent adopter une approche intégrée faisant intervenir conjointement les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Il mentionne deux questions dont le BIT pourrait s'occuper: le travail technique tendant à définir ce qu'est un «emploi vert», et le transfert de technologies vertes. Evoquant l'augmentation récente de la production de biocarburants qui a contribué à la hausse des prix des produits alimentaires, il recommande que le Bureau examine activement la question de la dimension sociale de l'écologisation des économies.

29. L'intervenant relève que le fait de s'occuper de satisfaire les besoins essentiels des gens dans les pays en développement et les pays développés, par exemple en leur assurant des transports publics sûrs et d'un coût abordable, l'accès à l'énergie et un logement décent, aurait une incidence positive importante sur l'environnement et le changement climatique. En œuvrant à la réalisation d'objectifs d'équité sociale déterminés, on obtiendra des résultats dans le domaine de l'écologie. L'intervenant demande instamment que l'on tire parti des connaissances scientifiques les plus avancées pour agir en ce sens et affirme que les Etats peuvent jouer un rôle essentiel dans l'écologisation des économies. A titre d'exemple des mesures à prendre à cette fin, il mentionne les marchés publics de produits et de services verts et les incitations à investir dans les emplois verts, qui devraient être assortis de conditions visant à promouvoir le respect de normes équitables dans ces emplois.
30. Marquant son désaccord avec la remarque faite par la vice-présidente employeuse au sujet du rôle de la négociation collective et rappelant le cas des syndicats et des employeurs espagnols, il souligne que les syndicats et les représentants syndicaux peuvent apporter une contribution essentielle s'agissant non seulement de mettre sur pied des solutions pour faire face aux pertes d'emplois mais aussi de repérer les possibilités qui peuvent s'offrir dans des économies plus vertes. Il souligne que la négociation collective constitue un instrument souple pour associer les travailleurs aux initiatives visant à concevoir des emplois verts et une économie et des lieux de travail plus écologiques. L'OIT pourrait promouvoir le souci de l'écologie dans la négociation collective.
31. Le représentant du gouvernement de la France, parlant au nom du groupe des PIEM, remercie le Bureau pour le document. Il déclare que l'OIT possède un savoir-faire qui lui donne une compétence légitime pour s'occuper de toute une série d'institutions et d'activités concernant le marché du travail là où des problèmes se posent par suite du changement climatique. Il souligne qu'il incombe à l'OIT, en collaboration avec d'autres institutions, d'évaluer et de mettre en évidence les conséquences du changement climatique sur l'emploi et de promouvoir une vision holistique du problème englobant l'emploi, la croissance et la lutte contre la pauvreté. Il accueille avec satisfaction les initiatives prises par l'OIT, qu'il s'agisse d'étudier les difficultés et les possibilités inhérentes à la poursuite d'un développement écologiquement plus durable, d'encourager la recherche de possibilités d'emploi et d'élaborer des projets pilotes relatifs aux emplois verts, ou de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture étant donné la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Il souligne que les PIEM apprécient les mesures prises dans le cadre de «l'Initiative emplois verts» de l'OIT, par exemple le récent rapport conjoint produit par l'Institut Worldwatch et la contribution de l'OIT sur ce sujet lors du récent Sommet du G8 au Japon. Il note aussi que de nombreux pays du groupe des PIEM

ont pris des mesures positives pour promouvoir le reclassement et les emplois verts dans le cadre du développement durable. Il souligne que l'OIT pourrait être appelée à aider le marché du travail dans cette transition vers une croissance durable en évaluant les conséquences sur l'emploi et les solutions que peuvent apporter le développement de l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie. Divers programmes de coopération technique de l'OIT pourraient aider à combiner le développement économique et les objectifs sociaux et environnementaux. L'intervenant mentionne aussi la nécessité de créer des emplois verts qui répondent aux exigences du travail décent et de l'inclusion sociale, et déclare que le dialogue social et les PPTD ont un rôle essentiel à jouer pour mobiliser les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les entreprises.

- 32.** Le représentant du gouvernement de l'Australie appuie la déclaration des PIEM. Il déclare qu'un document précisant les liens entre le travail de l'OIT concernant les emplois verts et chacun des piliers de l'Agenda du travail décent serait utile pour fournir une orientation stratégique et promouvoir les programmes et les recherches qui tireraient le meilleur parti de l'expertise de l'OIT dans divers domaines. Il souligne que l'OIT devrait jouer, pour ce qui est du changement climatique, le même rôle que pour les restructurations économiques. La bonne façon de procéder pourrait consister pour l'Organisation à examiner et formuler explicitement les enseignements tirés des transformations structurelles que l'économie mondiale a connues par le passé et à appliquer ces enseignements à l'action proposée pour faire face au problème mondial que pose le changement climatique à l'heure actuelle.
- 33.** La représentante du gouvernement de la République de Corée appuie la déclaration du groupe des PIEM et remercie le Bureau pour le document, qui traite de façon très complète de la question du changement climatique. Reconnaissant l'importance qu'il convient d'attacher à la création d'emplois verts, elle souligne que son pays met en œuvre une stratégie de «croissance verte sobre en carbone». Elle salue l'Initiative emplois verts de l'OIT et suggère que l'Organisation pourrait entreprendre des études plus approfondies et promouvoir le partage d'informations et de pratiques entre ses Etats Membres au sujet de l'Initiative emplois verts. Elle demande au Bureau d'examiner le rôle que les politiques actives du marché du travail pourraient jouer dans la création d'emplois décents dans les secteurs des énergies nouvelles.
- 34.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour le document et fait observer que les implications économiques et sociales du changement climatique constituent aussi bien des risques que des opportunités pour l'emploi. Il souligne que la discussion de la commission concernant le changement climatique doit être axée seulement sur le travail et l'emploi. Les pays doivent certes conduire leur développement d'une façon qui ne limite pas leur capacité de faire face aux conséquences négatives du changement climatique, mais les normes appliquées dans les pays en développement doivent refléter leur stade de développement économique. La ligne d'action doit donc être axée sur l'adaptation et la coopération technique et financière visant à aider les pays en développement à faire face au changement climatique. L'intervenant souligne que, en encourageant la transition sociale vers les emplois verts, il faut prendre garde d'éviter que la promotion des emplois verts n'entrave la croissance des économies en développement, en particulier dans le domaine du commerce. Il note que les petites entreprises ont besoin d'une aide particulière pour acquérir le savoir-faire technique et les connaissances nécessaires sur le changement climatique et insiste sur l'importance de l'amélioration des compétences pour éviter que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne fasse obstacle à un développement durable.
- 35.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis remercie le Bureau pour le document et appuie la déclaration des PIEM, estimant elle aussi que les mesures prises pour faire face au changement climatique peuvent être à l'origine d'importantes restructurations

économiques, ce qui peut avoir des implications majeures pour le marché du travail. Elle relève qu'une réponse de l'OIT aux transformations qui affectent le marché du travail s'inscrirait dans le prolongement naturel de son travail normal. Elle commente la façon dont le document définit le rôle de l'OIT sur la base de l'expertise et de l'expérience de l'Organisation concernant la formation, les services de l'emploi, la sécurité et la santé au travail, et les normes et les droits. Elle souligne que le paragraphe 53 dresse un tableau utile des principaux domaines de compétence de l'OIT, que celle-ci pourrait mettre à profit pour traiter les problèmes liés au changement climatique.

36. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela évoque l'impact du changement climatique sur l'emploi et le marché du travail et souligne les efforts déployés par son pays pour promouvoir une prise de conscience de l'importance de l'efficacité énergétique et l'élimination des systèmes qui gaspillent l'énergie. Il mentionne diverses mesures que son gouvernement a prises pour doter le pays d'une économie plus verte. Il note aussi que le Venezuela a créé un grand nombre d'emplois verts décents et encourage les autres pays à suivre son exemple.
37. Le représentant du gouvernement de l'Espagne indique que le défi du XXI^e siècle ne semble pas être le changement climatique, mais le changement tout court, qui comprend à la fois les aspects climatique, technologique et social, dans un nouveau contexte de mondialisation. Il trouve l'initiative de l'OIT dans le domaine des emplois verts très remarquable et la soutient dans son intégralité. Il informe qu'en Espagne les questions liées au changement climatique ont fait l'objet de dialogues et de consultations sociales et remercie le porte-parole du groupe des travailleurs d'avoir cité cette expérience. Il indique également qu'il conviendrait d'ajouter à l'initiative des emplois verts celle des «entreprises vertes», afin d'étendre l'engagement de manière conceptuelle à l'ensemble du processus de production.
38. Le représentant du gouvernement du Bangladesh déclare que son pays se félicite de faire partie des trois études de cas que le BIT est en train de réaliser sur la question. Il souligne que la création d'emplois verts n'apporte pas la solution à tous les effets du changement climatique. Il fait part de ses préoccupations quant aux effets du réchauffement de la planète pour les agriculteurs et les travailleurs du Bangladesh et demande que des études spécifiques soient entreprises pour déterminer l'incidence que le changement climatique peut avoir sur le marché du travail et la pénurie d'emplois.
39. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud évoque le consensus immédiat qui s'est dégagé au sein de l'OIT quant au rôle que l'Organisation peut jouer à propos du changement climatique. Il souhaiterait qu'un document contenant plus d'informations soit soumis pour discussion en mars, et souligne aussi que le dialogue social joue un rôle essentiel dans cette institution et sur cette question.
40. M. Adyanthaya (membre travailleur) critique les politiques des pays développés concernant les biocarburants et appelle l'attention sur une récente étude publiée par Oxfam. Il fait observer que ce sont les pauvres qui sont le plus durement touchés par l'insécurité alimentaire et le renchérissement des produits alimentaires, dont la production de biocarburants est en partie responsable, et appelle à la prudence en ce qui concerne les politiques visant à développer ces carburants.
41. Le vice-président travailleur apprécie la discussion qui a eu lieu au sein de la commission et la réponse donnée par le Bureau. Il note qu'un consensus s'est dégagé et que des suggestions utiles ont été formulées au sujet des domaines d'intérêt prioritaires de l'OIT et des activités de suivi à entreprendre. Il souligne que des emplois verts devraient être disponibles dans les pays en développement. Il note toutefois qu'il reste beaucoup à faire pour éveiller l'intérêt pour les possibilités de création d'emplois verts et il préconise que

les activités de sensibilisation de l'OIT visent à amener les décideurs à prendre mieux conscience de la nécessité d'investir dans ces domaines. Il rappelle aussi l'importance des transferts de technologies vertes pour le développement. Il demande au Bureau de dresser un tableau quantifié de l'incidence possible des stratégies d'écologisation sur les emplois, qui pourrait aider l'OIT à jouer un rôle de conseil au sujet des mesures d'incitation budgétaires en cours d'élaboration.

42. La vice-présidente employeuse met en garde contre les risques de confusion auxquels peuvent prêter la définition et l'utilisation de l'expression «emploi vert» et suggère de ne pas en faire un emploi excessif. Elle relève qu'il existe de nombreux domaines dont l'OIT pourrait s'occuper et estime qu'une réunion d'experts pourrait être un moyen d'aller de l'avant.
43. Revenant sur la remarque faite par le vice-président travailleur, elle déclare qu'il faudrait entreprendre un examen plus approfondi de l'incidence de ce phénomène sur l'emploi. Nos connaissances actuelles en la matière comportent encore de nombreuses lacunes, et même certains des travaux de recherche qui ont permis d'obtenir des données chiffrées concernant l'incidence du changement climatique sur l'emploi se fondaient sur un simple calcul de l'élasticité de la croissance, dont les limites sont évidentes. L'intervenante note que le Département de l'intégration des politiques et statistiques du BIT est en train de mettre au point un modèle économétrique assez élaboré qui pourrait permettre de répondre, au moins en partie, à cette préoccupation.

C. Présentation de la première édition du rapport sur l'évolution des salaires dans le monde (*Global Wage Report*) (Première question à l'ordre du jour)

44. La commission était saisie d'un document³ concernant la présentation de la première édition du *Global Wage Report*.
45. Un représentant du Directeur général, M. Diop (directeur exécutif, Secteur de la protection sociale), présente la première édition du *Global Wage Report*. Il rappelle qu'en mars 2007 la Commission de l'emploi et de la politique sociale, reconnaissant que la question des salaires était un élément essentiel du travail décent et que le BIT devait combler le manque de données sur les salaires et les statistiques dans ce domaine, avait demandé que soit élaboré un rapport périodique sur les salaires. Il explique que le but du document dont est saisie la commission est de transmettre à celle-ci des informations sur les principales conclusions du premier *Global Wage Report* qui va être publié avant la fin de l'année, et de lui demander des orientations sur les aspects à étudier dans les rapports futurs. Il prie la commission d'indiquer aussi si les rapports sur l'évolution des salaires devraient faire à l'avenir l'objet d'un débat périodique en son sein. Il souligne que l'élaboration des rapports futurs exigera d'autres efforts de collecte et d'analyse de données, notamment sur des questions comme l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes. Il espère que les conclusions de ce premier rapport sur les salaires dans le monde contribueront à renforcer la capacité du BIT de répondre à la demande croissante d'assistance technique en matière de politiques salariales.
46. Une représentante du Directeur général, M^{me} Tomei (directrice du Programme des conditions de travail et d'emploi), présente certaines tendances fondamentales qui se

³ Document GB.303/ESP/1.

dégagent du premier *Global Wage Report*. Reprenant le document du Bureau, elle fait observer que les salaires moyens ont augmenté de moins de 2 pour cent par an dans la moitié des pays entre 2001 et 2007; que lorsque le PIB par habitant augmentait de 1 pour cent le salaire moyen augmentait de 0,75 pour cent; que la part des salaires dans le PIB a reculé dans 70 pour cent des pays entre 1995 et 2007; que l'écart entre les salaires de la tranche supérieure et ceux de la tranche inférieure s'est accentué dans 70 pour cent des pays depuis 1995; et que les disparités salariales entre hommes et femmes sont en train de se réduire, quoique lentement, dans 80 pour cent des pays. Se livrant ensuite à une réflexion sur les politiques salariales, elle note le rétablissement du salaire minimum dans le monde, ce qui a contribué à réduire les inégalités dans la moitié inférieure de l'échelle salariale. Elle relève aussi que, dans l'ensemble, le champ de la négociation collective est en recul, et souligne que là où la négociation collective est répandue les salaires sont plus rapidement revalorisés dans les périodes de croissance économique, ce qui contribue à réduire les inégalités salariales. Elle présente ensuite des recommandations sur l'élaboration d'une politique du salaire minimum et les moyens de promouvoir la négociation collective. Enfin, elle sollicite les orientations de la commission sur la suite des travaux. Elle propose que le Bureau suive les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les salaires, aide les Etats Membres à améliorer la gouvernance en matière de salaires dans ce nouveau contexte et améliore la quantité et la qualité des statistiques des salaires. Elle propose aussi des thèmes à examiner dans de prochains rapports.

47. Le vice-président travailleur félicite le Bureau et fait remarquer que le document constitue une excellente réponse à la demande formulée par la commission il y a vingt mois et qu'il répond à un certain nombre d'exigences: le délai de production, l'utilité des données pour les mandants, l'actualité des données compte tenu du contexte national et international et l'établissement au BIT d'un centre de connaissance sur les questions salariales. Il relève que le rapport résume l'expérience actuelle des travailleurs et, vu que le salaire constitue la première source de revenu de 1,5 million de travailleurs dans le monde, il est temps que le BIT publie un rapport périodique faisant autorité sur l'évolution des salaires. A son avis, le document montre que ces dernières années les travailleurs n'ont pas reçu la part qui leur revient de la richesse créée dans le monde, que les revenus d'activité ont été inférieurs à la productivité, que l'inégalité des revenus a augmenté et que les travailleurs n'ont pas pleinement profité de la croissance économique alors qu'ils sont les premiers à souffrir en période de crise. En revanche, il montre que le salaire minimum et la négociation collective font effectivement évoluer les choses. L'orateur considère que la section sur les incidences politiques est intéressante mais gagnerait à être encore approfondie, et notamment qu'il faudrait étayer l'observation selon laquelle un salaire minimum national unique est plus compatible avec la négociation collective que des salaires minima fixés en fonction de la profession. Ce point pourrait être davantage débattu, d'autant que la question des salaires minima est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la commission de mars 2009. Les suggestions qu'il a proposées pour améliorer le rapport étaient notamment d'étoffer la base de données sur les salaires et d'améliorer la régularité du rapport. Il souhaite que des mesures nouvelles soient prises pour inverser la tendance du système à privilégier le profit plutôt que les salaires et à augmenter la production mondiale sans augmentation correspondante de la demande, ainsi que pour remédier à l'insuffisance des salaires dans beaucoup de pays en développement.
48. S'agissant du programme de travail, le vice-président travailleur dit qu'il envisagera un programme visant à aider les pays à atteindre un salaire minimum de subsistance et des initiatives visant à renforcer la négociation collective. Pour ce qui est des thèmes futurs à étudier, il mentionne la question de l'extension des conventions collectives à l'emploi atypique et au secteur informel. Selon lui, la commission devrait être saisie chaque année d'un rapport et d'une présentation sur l'évolution des salaires dans le monde et ses conséquences politiques. En conclusion, bien que le rapport se prête à une amélioration, il

apprécie le fait que la commission dispose pour la première fois d'un document qui quantifie l'évolution des salaires de 1,5 million de personnes, ce qui est un début encourageant.

49. La vice-présidente employeuse remercie le Bureau de son travail considérable. S'agissant des questions de gouvernance, elle fait part de sa préoccupation quant au fait que le Bureau demande des orientations sur un rapport que les mandants n'ont pas vu. En ce qui concerne le fond, elle décrit dans les grandes lignes le contexte d'ensemble dans lequel les politiques salariales devraient être examinées. En premier lieu, elle fait remarquer que les pays où règne un climat peu propice aux investissements auront des difficultés à attirer les investissements et à générer suffisamment d'entreprises axées sur la croissance locale. Ceci aura des retombées négatives sur les salaires dont l'augmentation devrait être basée sur l'accroissement de la productivité du travail. En deuxième lieu, elle rappelle que les inégalités croissantes ne sont pas forcément synonymes de pauvreté croissante, parce que le revenu réel moyen des travailleurs pauvres peut augmenter même lorsque les inégalités se creusent. En outre, les salaires ne représentent qu'une partie du total des rémunérations et des coûts, qui sont influencés par les changements d'orientations politique et économique, comme l'ouverture des marchés. Par ailleurs, elle insiste sur le fait qu'un certain degré d'inégalité est inéluctable, mais qu'il n'est pas forcément néfaste, car il résulte de la rétribution du talent et des contributions. Enfin, elle ajoute que les comparaisons hasardeuses entre les pays ne sont d'aucune utilité pour les personnes responsables de l'élaboration des politiques. Elle souligne ensuite que l'évolution des revenus et des inégalités salariales sont des phénomènes complexes, occasionnés par de nombreux facteurs comme les investissements étrangers directs (IED), les ressources technologiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les solutions devraient comprendre l'amélioration du fonctionnement du marché du travail grâce à la revalorisation des compétences des travailleurs et à des réformes de la législation du travail; la réduction des coûts du travail et de la fiscalité pour augmenter le revenu disponible et rendre le travail rentable financièrement; l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation; et l'ouverture permanente des frontières aux échanges. L'intervenante fait part de ses réserves quant à certaines conclusions du document, selon lesquelles la négociation collective est un facteur décisif pour réduire les inégalités, et souligne que, à son avis, les bénéfices découlant du salaire minimum tendent à être limités à certains groupes de travailleurs et que le fixer à un taux très élevé reviendrait à entraver l'emploi.
50. Quant aux travaux futurs, elle propose que le Bureau non seulement améliore les données sur les salaires, mais aussi examine les questions de productivité. Il convient de mettre l'accent sur l'impact des nouvelles tendances en matière de fixation des salaires et les compromis inhérents à la fixation de salaires minima. Elle met l'accent sur l'importance de la collaboration avec d'autres organisations sur la question des salaires. La prochaine édition du *Global Wage Report* devrait s'intéresser aux facteurs qui stimulent les salaires, l'investissement et la productivité, et aux conditions à mettre en place pour que ces facteurs soient le plus efficaces possible. Pour l'avenir, les travaux de recherche pourraient porter sur les coûts non salariaux, les disparités salariales entre le public et le privé, et les inégalités salariales fondées sur le sexe.
51. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, remercie le Bureau d'avoir élaboré la première édition du *Global Wage Report*. Reconnaissant l'importance que la question des salaires revêt pour les travailleurs et pour l'économie dans son ensemble, il souligne que le BIT devrait se charger de continuer d'enrichir la base de connaissance sur les salaires. Il incite le Bureau à poursuivre ses recherches en se concentrant sur la rémunération dans le secteur informel, les systèmes de fixation des salaires, le principe de la rémunération aux résultats et le rapport entre

qualification et rémunération. Il préconise aussi que les causes profondes de l'évolution des écarts salariaux hommes-femmes soient examinées plus avant.

52. La représentante du gouvernement de la République de Corée soutient les propos du groupe des PIEM. Elle met en garde contre le risque de généralisation et prie le Bureau de mener des recherches approfondies sur le rapport entre le champ de la négociation collective, la croissance économique et les inégalités salariales. Elle réaffirme l'importance d'améliorer la qualité et la couverture des statistiques des salaires.
53. Le représentant du gouvernement de la Chine déclare que le BIT sera un excellent centre de connaissance sur les salaires et il se félicite de la publication du *Global Wage Report*. Il se déclare favorable aux travaux futurs décrits dans le document et propose de se concentrer sur l'amélioration des statistiques des salaires, sur les différents régimes de rémunération sous l'angle de la productivité et sur les politiques salariales efficaces dans le contexte actuel de la crise financière. Il recommande également que le rapport soit traduit dans d'autres langues.
54. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe africain, félicite le Bureau pour son rapport et approuve les propositions concernant les travaux futurs dans le domaine des salaires. Il fait remarquer que la fixation d'un salaire minimum et ses implications sont des thèmes qui concernent les pays africains. Il insiste sur le fait que, bien que des pays développés, comme le Royaume-Uni, aient opté pour un salaire minimum national, certains pays d'Afrique, comme la République-Unie de Tanzanie, ont décidé dernièrement d'instituer des salaires minima par secteur. Il explique qu'il s'agissait par là d'axer les mesures sur les secteurs où la négociation collective est peu présente, y compris celui du travail domestique.
55. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'élaboration du premier *Global Wage Report*, qui fait le point sur les tendances des salaires dans le monde. Il mentionne que la Constitution du Venezuela garantit un salaire qui assure une vie décente et que le gouvernement a récemment augmenté le salaire minimum de 30 pour cent pour lutter contre la pauvreté et la discrimination, et garantir la justice sociale.
56. Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour le *Global Wage Report*. Se référant aux principaux résultats du rapport, il déclare que l'action menée en Inde s'inspire du tripartisme et que la négociation collective reste la meilleure façon d'améliorer la vie professionnelle. Il évoque également les expériences positives de son pays en matière de salaires minima. Concernant les difficultés liées aux statistiques salariales, il déclare qu'il aimerait savoir comment elles ont été traitées dans le rapport. Il demande ensuite si les données concernant l'Inde contenues dans le document présentent des incohérences. Il conclut son intervention en suggérant que le Bureau inclue dans ses travaux futurs l'impact de l'inflation et de la crise économique sur les salaires et l'amélioration des statistiques salariales.
57. Le représentant du gouvernement de l'Espagne estime que le rapport est important à deux niveaux: en premier lieu, il montre que la mondialisation n'a pas entraîné les mêmes avantages pour tous, que le PIB par tête a augmenté plus rapidement que les salaires moyens et que l'écart de rémunération entre les sexes ne se réduit que lentement et reste une question importante. En second lieu, le rapport démontre également que l'OIT a raison de promouvoir une mondialisation équitable et de continuer à promouvoir l'objectif consistant à introduire un meilleur équilibre entre protection sociale et efficacité économique. L'intervenant fait également observer qu'en Espagne les employeurs ne sont pas opposés aux salaires minima.

58. La représentante du gouvernement des Etats-Unis relève que le *Global Wage Report* n'est pas encore disponible mais que le document donne un aperçu de ce que seront les résultats. Elle fait observer que la section sur les tendances salariales manque d'informations sur la méthodologie employée et que l'examen des incidences sur le plan politique ne tient pas pleinement compte du fait que les salaires sont principalement influencés par les forces du marché. Elle déclare qu'elle est déçue par la date retenue pour la publication du rapport dans la mesure où la commission n'est pas en mesure de donner des informations sur le rapport ou de l'évaluer. Elle conclut son intervention en demandant davantage d'éclaircissements sur les sources et la qualité des données sur les salaires qui ont été utilisées dans le rapport.
59. Le représentant du gouvernement du Mozambique déclare que certains critères retenus dans le rapport pour la détermination des salaires minima ne sont pas applicables au Mozambique. Il relève que les critères ont été modifiés et que l'accent a été mis sur la productivité. Il espère que le Mozambique figurera dans la prochaine livraison du *Global Wage Report*.
60. Le représentant du gouvernement de l'Argentine remercie le Bureau pour ce rapport qui aborde un sujet d'une importance toute particulière. Il insiste sur le fait que le Bureau doit poursuivre son travail sur les salaires et examiner de façon empirique comment les salaires évoluent pendant les cycles économiques et comment les diverses mesures politiques peuvent contribuer à améliorer les salaires pendant les retournements de conjoncture. Il encourage également l'OIT à donner ensuite la priorité à l'analyse des inégalités salariales, de la concentration des richesses dans des secteurs particuliers et des écarts de rémunération entre les sexes, et à mettre en avant le salaire minimum comme moyen de réduire les inégalités et d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.
61. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud accueille positivement le rapport et déclare que l'OIT doit axer ses travaux sur la question des salaires. Il évoque les principales tendances des salaires dont fait état le document et convient qu'il est nécessaire d'améliorer les institutions du marché du travail. Il relève que, dans le cas de l'Afrique du Sud, il a été difficile de suivre les tendances concernant les salaires et la pauvreté et que, dans l'ensemble, d'autres travaux statistiques sont nécessaires pour les pays africains. L'intervenant estime que les observations de la vice-présidente employeuse sont inquiétantes et se déclare en désaccord avec les conclusions des rapports de la Banque mondiale et de l'OCDE.
62. M. Diop remercie tous les délégués pour leurs interventions très constructives. Il regrette que le Bureau ne puisse mettre l'intégralité du rapport à la disposition de la commission. Il insiste également sur le fait que ce premier rapport est centré sur les éléments fondamentaux, en vue de combler le manque d'informations sur les salaires. Davantage de données et d'analyses empiriques seront fournies par la suite. Ce rapport doit être considéré comme un point de départ pour le travail du Bureau sur la question.
63. M^{me} Tomei se félicite des observations constructives des intervenants et de la vivacité des débats. Elle est également satisfaite de constater que les participants se rallient à l'idée de mettre en place un suivi de l'impact de la crise économique sur les salaires. La nécessité de disposer de meilleures statistiques sur les salaires fait l'objet d'un large consensus. Il n'a pas été possible d'inclure des statistiques plus détaillées dans le document faute de place. L'intervenante donne ensuite des éclaircissements sur les données apparemment incohérentes relatives à l'Inde. Elle relève également que les données de l'*Enquête d'octobre* sont prometteuses mais qu'elles doivent être simplifiées et améliorées pour en tirer meilleur parti. En ce qui concerne la possibilité de publier une mise à jour annuelle, elle répond que cela dépendra des ressources financières et des experts disponibles.

64. La vice-présidente employeuse conclut en soulignant la complexité des données sur les salaires et la nécessité de bien comprendre les sources, les limites et les différentes interprétations des statistiques sur les salaires. Elle met en garde contre des recommandations de principe sans nuance ou trop prescriptives. Il n'y a pas de solutions toutes faites. Les différents gouvernements sont confrontés à des questions politiques différentes et s'appuient sur une combinaison de politiques très variées pour les traiter. En conclusion, l'intervenante déclare que, bien que personne ne soutienne que les salaires minima soient toujours une source d'exclusion de l'emploi, elle aimerait toutefois savoir ce qui constitue un niveau raisonnable de salaires minima.
65. Le vice-président travailleur conclut en faisant ressortir que la valeur du travail sur les salaires mené par le Bureau et l'importance de poursuivre la collecte de données font l'objet d'un large consensus. Il se dit néanmoins en désaccord avec une bonne partie de la déclaration de la vice-présidente employeuse et regrette qu'elle ait choisi de mettre en avant la complexité des données plutôt que d'engager un dialogue plus constructif. Il note que le rapport montre que les augmentations de salaires sont en retard sur les gains de productivité et cite des informations qui tendent à prouver l'existence d'un niveau élevé de pauvreté absolue (1,4 milliard de personnes vivent avec moins de 1,25 dollar des Etats-Unis par jour); il appelle l'attention sur une série d'études – de l'OCDE, de la Banque mondiale et du BIT – qui mettent en évidence les conséquences sociales et économiques néfastes de l'aggravation des inégalités de revenus; il signale certaines suppressions d'emploi liées à la libéralisation des échanges; il souligne le consensus croissant sur le fait que l'augmentation des inégalités a pour moteur la cupidité et l'abus de la puissance du marché; il déclare que le développement de l'économie informelle exacerbe les tendances relevées dans le document du Bureau et que les hausses de salaires moyennes masquent l'incidence de l'aggravation des inégalités de revenus sur les salaires des travailleurs à bas revenu. Il s'inscrit en faux contre l'idée que les salaires réagissent davantage aux forces du marché, dans laquelle il voit un euphémisme pour désigner l'affaiblissement des syndicats et de la négociation collective. Son groupe appelle les employeurs à reconnaître la triste réalité telle que l'expose le document du Bureau. Il se dit cependant encouragé par les déclarations des représentants de nombreux gouvernements, notamment celles des représentants de la Chine et de l'Inde qui ont reconnu l'importance de la négociation collective et des salaires minima. Pour conclure, il invite les participants à appuyer les appels tendant à renforcer le travail du Bureau sur la question des salaires et des statistiques salariales et à faire en sorte que ce travail bénéficie des ressources et de la publicité nécessaires. Il se déclare favorable à la traduction du rapport dans plusieurs langues et espère que d'autres débats d'orientation sur les salaires auront lieu à l'avenir.

D. Les normes de sécurité sociale et la campagne de l'OIT en faveur de l'extension de la sécurité sociale (Troisième question à l'ordre du jour)

66. La commission était saisie d'un document ⁴ sur les normes de sécurité sociale et la campagne de l'OIT en faveur de l'extension de la sécurité sociale.
67. Un représentant du Directeur général, M. Diop (directeur exécutif, Secteur de la protection sociale), rappelle que l'existence de mécanismes de sécurité sociale assurant la protection des travailleurs et de leur famille est très importante dans le contexte de la crise financière mondiale et il indique que les systèmes de sécurité sociale figurent parmi les plus efficaces

⁴ Document GB.303/ESP/3.

des moyens de lutte contre la pauvreté. Il signale que le document du Bureau est le second à faire le point sur l'état d'avancement de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, un premier compte rendu ayant été présenté en mars 2004. Des progrès importants ont été accomplis et l'orateur en énumère certains, tout en soulignant que l'Organisation doit faire en sorte de transformer en réalité le principe du droit à la sécurité sociale pour tous les travailleurs et les membres de leur famille. L'OIT continuera de renforcer la capacité des mandants d'exercer une influence sur la politique nationale en matière sociale en vue d'une extension de la sécurité sociale. L'orateur se dit convaincu à cet égard du soutien sans faille de la commission.

68. Un représentant du Directeur général, M. Cichon (directeur du Département de la sécurité sociale), présente le document du Bureau. Après avoir rappelé que la campagne mondiale a pour but de promouvoir l'extension de la couverture de sécurité sociale pour tous, il présente la stratégie reposant sur quatre volets mise au point conformément aux besoins des mandants de l'OIT, ainsi que ses composantes interdépendantes: production, gestion et diffusion des connaissances; élaboration de politiques; coopération technique et renforcement des capacités. L'évaluation globale de la campagne montre que cet outil a eu un effet positif et que des enseignements importants ont pu être tirés de sa mise en œuvre. L'orateur appelle l'attention sur le rôle important et l'influence considérable des conventions relatives à la sécurité sociale existantes tout en soulignant qu'il faut un nouveau mécanisme visant à promouvoir l'accès universel à des prestations prioritaires pour lutter contre la pauvreté. Pour conclure, il invite les participants à débattre du paragraphe 47 du document du Bureau et à formuler des avis sur son contenu.
69. La vice-présidente employeuse remercie le Bureau du document et rappelle que l'adhésion des employeurs à la campagne est acquise. La présente discussion ne porte pas sur la sécurité sociale pour tous en tant que but mais plutôt sur la meilleure façon de procéder à moyen et long terme. L'oratrice appelle l'attention sur l'action à plus long terme relative aux programmes, institutions et ressources nécessaires à la protection sociale. La sécurité sociale est un élément important des pactes sociaux et les employeurs ont un rôle important à jouer en la matière. Les employeurs considèrent que le document vise à renforcer la capacité normative de l'OIT en ce qui concerne la sécurité sociale, à réorienter la campagne par rapport à ce qui avait été arrêté en 2001 et à canaliser l'ensemble de l'assistance technique dans le cadre des PPTD. En raison de leur taux de ratification peu élevé, les normes sur la sécurité sociale existantes ne sont pas parvenues à étendre la portée de la sécurité sociale. Cependant, le Bureau n'a pas besoin de nouvelles normes internationales du travail pour mener à bien ses travaux ou leur donner un nouvel élan. Le cadre normatif de l'OIT est un point de référence important pour les responsables politiques, ce qui n'en appelle pas moins une réflexion plus approfondie sur la question du renforcement de l'appel de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.
70. L'oratrice propose l'élaboration d'un instrument général non contraignant énonçant les principes fondamentaux de l'OIT en matière de sécurité sociale, qui serait rédigé par une réunion tripartite consultative et adopté par le Conseil d'administration. Elle rappelle le but de la campagne et le large appui réservé à la résolution de 2001, qui ne prévoyait pas de nouveau recours à la voie normative pour la réalisation des objectifs énoncés. Si la sécurité sociale pour tous n'est encore qu'un projet, des progrès ont déjà été réalisés en la matière. Cependant, la campagne n'a pas été suffisamment dotée en ressources, et l'oratrice propose de recourir à une approche partant de la base et axée sur des interventions concrètes et des partenariats pour réaliser les objectifs fixés.
71. Il a été recommandé au comité directeur SILC de faire de la protection sociale un domaine prioritaire pour examen en 2011. Il conviendrait en outre de relancer la campagne mondiale en 2009 en mettant notamment l'accent sur des campagnes nationales, avec une

mise en œuvre initiale dans cinq pays pilotes. Les partenariats devraient être renforcés à ces fins et des travaux de recherche préliminaires pourraient être réalisés sur les questions de sécurité sociale dans les pays pilotes. Par la suite, des enseignements sur les aspects de fond devraient être tirés en vue de la réalisation sur une plus grande échelle de telles campagnes nationales, qui devront notamment reposer sur l'idée que la sécurité sociale constitue un tremplin pour la promotion de l'emploi et un filet de protection. La sécurité sociale doit tenir compte de la réalité économique et viser à protéger les plus démunis.

72. Il convient de prendre des mesures en vue de la création d'un groupe consultatif de haut niveau chargé du suivi de la campagne et d'un mécanisme d'examen collégial par les donateurs internationaux qui devra mesurer l'effet des interventions en matière de sécurité sociale. Il serait souhaitable de lancer une campagne médiatique internationale de grande envergure pour convaincre l'opinion de l'importance de la protection sociale et de bien faire le lien entre cette question et les objectifs du Millénaire pour le développement.
73. En ce qui concerne le document, l'oratrice demande si des partenariats avec d'autres institutions sont envisagés aux fins de la collecte d'informations. Elle propose le recours à un système d'examen collégial pour évaluer la faisabilité financière de l'ensemble minimal de prestations et demande s'il a été procédé à une évaluation de l'initiative de Fiducie sociale mondiale.
74. En ce qui concerne le paragraphe 47, les employeurs approuvent le contenu des alinéas *a)*, *b)* et *d)* du paragraphe 47. En ce qui concerne l'alinéa *c)*, le groupe souhaiterait plutôt que la réunion d'experts de 2009 vise à dresser le bilan de la campagne, à débattre des stratégies pouvant lui donner un nouvel élan, à circonscrire les moyens envisageables pour renforcer la collaboration internationale et à recenser les meilleures pratiques.
75. Le vice-président travailleur relève un regain d'intérêt pour l'apport de la sécurité sociale aux fins du développement et de la lutte contre la pauvreté ainsi que pour sa fonction en tant que complément de la croissance économique. Le groupe des travailleurs salue le document du Bureau et relève que la campagne constitue un élément clef de l'Agenda du travail décent et que l'extension des mesures de sécurité sociale en vue de fournir un revenu minimum à toutes les personnes démunies figure parmi les missions fondamentales de l'OIT, comme la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable l'a rappelé. Au sein de l'OIT, un large consensus s'est dégagé sur l'idée qu'il faut assurer dans les faits la sécurité sociale pour tous. La réduction de la pauvreté passe par l'emploi décent et la sécurité sociale universelle. La sécurité sociale est à la fois un droit de l'homme, un investissement dans l'élément humain et un élément déterminant de la stabilité macroéconomique. En outre, dans le contexte de la crise financière et de la récession mondiale, la sécurité sociale est appelée à jouer un rôle important en assurant la protection du revenu et la stabilité des pensions de retraite. Le vice-président travailleur souligne que les gouvernements doivent renforcer leurs infrastructures en matière sociale et améliorer l'accès à des soins de santé adéquats, en promouvant ce faisant la création d'emplois. L'orateur évoque les inquiétudes suscitées par le financement des systèmes de sécurité sociale et le niveau de leurs recettes, dans la perspective des retraites, notamment compte tenu des événements dans le domaine de l'investissement, et il cite à cet égard une étude de l'OCDE dont il ressort que les pertes des fonds de pension atteindraient 2 milliards de dollars aux Etats-Unis. Il faut imaginer sans tarder des mécanismes capables de prémunir les pensions contre les risques du marché, et l'OIT devrait formuler des orientations sur ce point. Améliorer la couverture sociale de base est plus important que jamais avec la crise mondiale, et des systèmes de transferts à grande échelle financés par l'impôt sont nécessaires pour protéger les plus pauvres. L'OIT a le mandat et les compétences nécessaires pour aider les gouvernements à définir des ensembles de prestations de sécurité sociale touchant véritablement les plus pauvres, et elle doit fournir des outils et avis propres à guider l'action en la matière. La

mise en œuvre effective de la convention n° 102 et d'autres normes relatives à la sécurité sociale n'est toujours pas acquise dans les pays en développement. Il faut donc procéder à des études et mettre sur pied une assistance technique en ce qui concerne les moyens envisageables pour amener ces pays à ratifier la convention. Il serait utile à cet égard de définir un mécanisme servant d'orientation et un instrument définissant un ensemble minimal de prestations s'inscrivant dans le prolongement du principe d'assistance sociale, qui devrait être présenté clairement comme une étape préliminaire à la ratification de la convention n° 102. La formulation à l'intention des mandants d'orientations sur les moyens de parvenir à la couverture universelle est nécessaire de toute urgence dans l'intérêt des travailleurs et de leurs proches. Pour finir, le vice-président travailleur déclare qu'une réunion tripartite serait très utile pour autant qu'elle porte sur les moyens de renforcer la couverture sociale et ne se contente pas de faire le point sur l'application de la convention n° 102 et des normes relatives de la sécurité sociale à jour.

76. Le représentant du gouvernement de la France, parlant au nom du groupe des PIEM, remercie le Bureau pour le document, qui dresse un tableau clair des mesures et stratégies adoptées par l'OIT pour organiser et promouvoir la campagne. Il réitère le soutien des PIEM à la campagne, aux activités visant sa promotion et à l'action de l'OIT en matière de sécurité sociale, qui semble particulièrement importante à la lumière des principes et priorités énoncés dans la Déclaration de 2008. Comme le montre la réussite de certains projets dont le Bureau rend compte, les activités futures devraient insister sur la nécessité de créer des systèmes de sécurité sociale pour tous adaptés aux circonstances et besoins à l'échelon national. Il convient de renforcer encore la base de connaissances sur la sécurité sociale en tablant sur la recherche et de promouvoir la ratification des normes fondamentales sur la sécurité sociale ou, du moins, le respect des principes fondamentaux énoncés par la convention n° 102, en mettant ces aspects en relation avec l'assistance technique et l'information. Le groupe des PIEM se félicite de la marche à suivre énoncée dans le document, notamment de la proposition relative à une amélioration de la visibilité de la campagne et à la réalisation de consultations tripartites sur les moyens d'améliorer la couverture de sécurité sociale dans les Etats Membres.
77. Le représentant du gouvernement de l'Uruguay, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), remercie le Bureau pour le document. Il fait observer que la campagne a donné un nouvel élan aux activités du Bureau et aux PPTD. Concernant la réunion tripartite technique proposée, il est entendu qu'elle indiquera les moyens à employer pour développer la sécurité sociale et qu'elle ne préjugera pas des résultats. Cette réunion aura les objectifs suivants: échanger des informations et des expériences en matière de sécurité sociale; examiner les idées, propositions et sujets qui pourront constituer des options politiques pour les pays en développement; réfléchir aux moyens de mettre en place une couverture commune basée sur les instruments existants de l'OIT. Les thèmes suivants sont suggérés: le financement et la durabilité des systèmes de sécurité sociale; l'économie informelle et sa réintégration dans l'économie formelle; le rôle de l'OIT; les liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Le GRULAC considère que la convention n° 102 contient des principes universels relatifs à la sécurité sociale qui peuvent servir de base à la fourniture d'une assistance technique pour sa ratification et son application et à la mise en place de mécanismes d'extension de la sécurité sociale. En conclusion, l'intervenant propose de modifier le paragraphe 47 c) du document du Bureau en remplaçant la formulation «de mener des consultations tripartites sur les éléments et la forme possible d'un mécanisme supplémentaire donnant des orientations pour améliorer la couverture sociale» par «de mener des consultations tripartites sur les éléments améliorant la couverture sociale».
78. Le représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, remercie le Bureau. Il reconnaît que les pays doivent définir une stratégie nationale pour atteindre l'objectif de la sécurité sociale pour tous, ainsi que

l'engagement de l'OIT à cet égard. Les pays doivent adopter des politiques de l'emploi, des législations et des stratégies pour traiter de manière adéquate les questions de sécurité sociale. Le document fournit des informations sur la stratégie et le travail effectué mais la mise en œuvre des cadres stratégiques pose encore des difficultés. L'intervenant demande au Bureau de faire connaître les expériences positives des pays qui n'appartiennent pas à la région Afrique. Les problèmes de financement et la dépendance par rapport aux donateurs constituent une menace pour la durabilité des régimes de sécurité sociale. L'intervenant appelle le Bureau à renforcer sa coopération technique et les capacités nationales et lui demande de poursuivre ses activités relatives à l'extension de la sécurité sociale dans les quatre domaines signalés au paragraphe 47 du document du Bureau.

- 79.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des pays de l'Union européenne, se dit préoccupé par l'insuffisance de la protection sociale dans le monde. L'accès universel aux soins de santé et le financement de systèmes durables sont des éléments importants de la protection sociale et contribuent à la réalisation des OMD. L'Union européenne s'emploie déjà à renforcer la protection sociale dans le cadre d'initiatives conjointes et a invité l'OIT à renforcer sa coopération avec l'OMS. L'Union européenne se félicite de constater que l'extension de la sécurité sociale figure parmi les objectifs stratégiques de la Déclaration de 2008 et estime que l'aide apportée à la mise en place de systèmes de protection sociale comportant une couverture santé doit avoir rang de priorité pour la communauté internationale. Mentionnant les conclusions de la publication du Bureau *Etablir des normes de sécurité sociale dans une société mondialisée*, l'orateur déclare qu'il importe d'intensifier le débat au sein de l'OIT sur les stratégies les plus à même de renforcer la couverture sociale. L'Union européenne considère que les normes de la convention n° 102 et d'autres conventions à jour relatives à la sécurité sociale doivent continuer à servir de normes directrices et demande que l'on débattenne des moyens à utiliser pour aider les pays à garantir une protection sociale de base et à évoluer vers de meilleurs niveaux de protection en fonction de leur niveau de développement économique et social. L'Union européenne appuie fermement la proposition du Bureau de poursuivre les consultations tripartites et suggère d'organiser une réunion technique tripartite d'experts des questions sociales au début de 2009. Considérant que la Conférence internationale du Travail a examiné la question de la protection des travailleurs en 2006, que la question de la sécurité sociale n'a pas été traitée dans tous ses aspects depuis 2001 et que cette question est extrêmement importante au regard du délai de 2015 fixé pour la réalisation des OMD, l'Union européenne se félicite que le thème de la sécurité sociale soit abordé à la Conférence de 2011.
- 80.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis se rallie à la déclaration du groupe des PIEM. Elle se dit préoccupée par la définition du socle social de base telle qu'elle est donnée au paragraphe 14 du document du Bureau, mais reconnaît que les questions traitées sont importantes et que le Bureau est à même d'apporter d'utiles contributions au vu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine considéré. La stratégie nationale de sécurité sociale doit être «choisie en fonction de l'histoire et des valeurs nationales» (paragr. 16) et la politique de protection sociale s'appuie largement sur des jugements normatifs concernant les besoins. Le BIT ne doit pas adopter une approche uniforme lorsqu'il définit les éléments ou prestations prioritaires et doit aider les mandants à les mettre en place une fois qu'ils sont définis à l'échelle nationale. Il est nécessaire d'obtenir davantage d'informations sur l'objectif et les résultats escomptés de la réunion tripartite d'experts proposée. L'intervenante propose enfin que l'on procède à un examen des travaux du BIT sur la sécurité sociale qui porterait également sur les ressources utilisées, les résultats obtenus et les enseignements tirés.
- 81.** Le représentant du Japon remercie le Bureau pour son document qui fournit des informations très récentes sur les activités de l'OIT relatives à l'extension de la sécurité sociale. Soulignant l'importance croissante de la sécurité sociale dans le contexte de la

crise financière mondiale, il estime que la stratégie de l'OIT renforce les systèmes de sécurité sociale dans le monde entier. Il se félicite des activités menées par le Bureau dans le cadre de cette campagne.

- 82.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour la question à l'ordre du jour très complète et très documentée ainsi que pour le travail qu'il a effectué dernièrement. Il reconnaît que l'accent doit être mis sur la collecte d'informations et sur la mesure de la couverture sociale. Un socle social de base pourrait être un bon point de départ pour atteindre les objectifs de la campagne. Les aides financières temporaires aux pays en développement dans le cadre de la Fiducie sociale mondiale et les projets de coopération technique entrepris par le Bureau pourront être utiles pour tester à titre expérimental des ensembles spécifiques de prestations. Il est nécessaire de mettre l'accent sur le secteur informel. Le partage des connaissances et les meilleures pratiques peuvent aider à trouver des moyens novateurs pour lutter contre la pauvreté, promouvoir l'emploi et concevoir des politiques de sécurité sociale appropriées. L'intervenant reconnaît le rôle prioritaire de l'Etat dans la facilitation, la promotion et l'extension de la sécurité sociale. Il met cependant l'accent sur le fait que les partenaires sociaux, et notamment les employeurs, ont leur part de responsabilité à assumer. L'intervenant fait ensuite référence à l'extension des soins de santé aux catégories les plus défavorisées de la société et aux prestations sociales offertes aux travailleurs du secteur informel en Inde. L'intervenant accueille favorablement les prochaines consultations tripartites sur la nécessité de mécanismes supplémentaires proposées au paragraphe 47 c) et conclut en félicitant le BIT pour l'appui continu qu'il apporte à cette campagne et à son succès.
- 83.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela salue le document du Bureau. Les stratégies interactives adoptées sont importantes, notamment celle relative à la plate-forme de gestion des connaissances, accessible via Internet. Les pays qui ne sont pas parvenus à mettre en place une couverture universelle ou à renforcer la couverture sociale peuvent s'inspirer des recommandations concernant l'offre de prestations de sécurité sociale de base. La République bolivarienne du Venezuela a adopté de nombreux programmes de sécurité sociale offrant une large gamme de prestations aux plus nécessiteux. L'intervenant reconnaît que la convention n° 102 contient des principes fondamentaux permettant de mettre en place un système de prestations sociales pour tous et qu'il est important de promouvoir sa mise en œuvre.
- 84.** La représentante du gouvernement du Mozambique note que l'extension de la sécurité sociale aux plus exclus, tels que les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs saisonniers, est un grand défi à relever pour son gouvernement. Elle reconnaît que promouvoir l'assistance sociale ainsi que de petits dispositifs informels est le meilleur moyen d'assurer une protection sociale et demande au Bureau d'aider les pays pauvres dans ce domaine.
- 85.** Le représentant du gouvernement du Nigéria souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique. Il remercie le Bureau de ce document complet et fait observer que la campagne témoigne du fait que la couverture sociale est insuffisante dans la plupart des Etats Membres de l'OIT, notamment les pays en développement. Il pense que chaque pays devrait définir sa stratégie nationale d'extension à tous de la sécurité sociale. Le développement de plates-formes d'échange des connaissances sur l'Internet est à saluer. Des initiatives visant à encourager la ratification de la convention n° 102 pourraient être un moyen de mettre les questions de sécurité sociale à l'ordre du jour des priorités d'un plus grand nombre d'Etats Membres. Il se félicite que d'autres initiatives relatives à la campagne soient prises dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et se joint aux employeurs et aux travailleurs pour préconiser une affectation plus judicieuse des ressources de l'OIT visant à promouvoir la campagne. Il est favorable à ce que la discussion sur la sécurité sociale fasse l'objet d'un examen cyclique

en 2011, ainsi qu'à l'ensemble des propositions faites dans le document du Bureau, notamment la réunion technique tripartite sur la sécurité sociale.

- 86.** La représentante du gouvernement de Cuba s'associe à l'intervention du GRULAC et approuve les activités menées par le Bureau dans le cadre de la campagne. La stratégie en quatre volets prévoit des mesures importantes en vue de l'extension de la sécurité sociale. L'intervenante note l'accent mis sur l'élaboration de politiques nationales tenant compte de garanties sociales de base, ce qu'elle considère relever de la responsabilité de l'Etat, et indique que, si la recherche et le renforcement des capacités sont importants, il convient d'éviter les chevauchements d'activités. Elle indique que le système de sécurité sociale cubain offre une couverture universelle en matière de soins de santé et d'assistance sociale. Les changements dans l'économie cubaine et le vieillissement de la population, qui est dû aux niveaux de santé atteints, ont conduit à l'amélioration du système actuel. Des augmentations dans les prestations ont été faites et de nouvelles approches de travail social ont été mises en œuvre. Elle mentionne un nouveau projet de loi sur la sécurité sociale qui a été examiné lors des assemblées des travailleurs dans tous les lieux de travail et apportera des améliorations importantes dans le système actuel de sécurité sociale. Notant que la convention n° 102 énonce des principes universels et des éléments en vue d'offrir des prestations sociales de base à tous, il faudrait mettre en œuvre des mécanismes pour étendre la couverture dans la pratique et fournir, à cet égard, l'aide nécessaire aux gouvernements. Compte tenu de l'importance du sujet, elle propose que le Bureau poursuive ses consultations auprès des mandants de l'OIT.
- 87.** M. Arthur Errázuriz (membre employeur) mentionne, dans le cadre de la campagne, la réforme des pensions de retraite au Chili où le Bureau, en concertation avec le gouvernement et les partenaires sociaux, est parvenu à instituer un système de pensions de retraite qui a contribué au développement économique. Il partage les préoccupations des travailleurs en ce qui concerne l'incidence de la crise financière sur les pensions de retraite et souligne la nécessité d'assurer la viabilité des fonds de pension à long terme et d'énoncer des principes relatifs à l'administration de ces fonds dans un cadre réglementaire.
- 88.** Le président note que la discussion a été nourrie et appelle l'attention sur le fait que certaines opinions pourraient être déformées.
- 89.** M. Cichon remercie les membres de la commission et souligne que le Bureau ne saurait transiger en ce qui concerne la convention n° 102 car elle fournit des points de référence pour les taux de remplacement, qui constituent des garanties quel que soit le type de régime mis en place. Il souligne que l'ensemble des prestations de base s'inspire résolument du mandat constitutionnel de l'OIT, qui vise à promouvoir des mécanismes aptes à fournir une couverture sociale à tous les nécessiteux et des soins médicaux complets. Ce qu'il convient par conséquent de déterminer, c'est la signification de l'expression «de base», et qui sont les plus vulnérables. Ainsi, ce n'est pas s'écarter du mandat de l'OIT que de définir un ensemble de prestations de base, mais un moyen de le réaliser. L'intervenant ne voit aucune objection à désigner l'ensemble des prestations de base sous les termes d'«assistance sociale» pour établir une distinction avec la convention n° 102. Il se félicite du consensus à propos du mandat de la campagne. En réponse à des préoccupations concernant la possibilité sur le plan économique de mettre en place de telles prestations, l'intervenant précise qu'une telle mise en œuvre pourrait se faire progressivement, au rythme du développement, et mentionne les programmes de prestations en espèces mis en application dans 30 pays. Il confirme que le socle social de base pourrait être la contribution concrète de l'OIT à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il indique que le Bureau a un mandat clair et qu'il œuvrera à sa réalisation avec les ressources dont il dispose. Il est prêt à répondre à toute question sur les activités et les projets de coopération technique menés par le Bureau

et propose de mettre à disposition son rapport d'exécution annuel. Il se félicite de la reconnaissance quasi universelle de la convention n° 102 comme étant la norme de référence en matière de sécurité sociale dans le monde, à laquelle les pays devraient aspirer, mais il exprime l'espoir que certains pays iront au-delà. Des partenariats efficaces ont été établis avec des institutions internationales et des donateurs, consistant essentiellement en une coalition à l'échelon mondial en vue de promouvoir un socle social de base, tels que le consortium OMS/OIT/Allemagne/France/Espagne sur la protection sociale en matière de santé, l'initiative du G8 intitulée «Assurer la santé» et le Partenariat international pour la santé. En conclusion, l'intervenant se félicite que la commission soit favorable à l'examen cyclique de la sécurité sociale lors de la session de 2011 de la Conférence internationale du Travail.

- 90.** M. Diop note que les discussions ont permis de resserrer les liens autour de l'Organisation. S'agissant des OMD, il fait observer que le socle social de base offre un outil pour atteindre ces objectifs et qu'il convient d'en être fier. Il dit en conclusion que l'accès de tous à la sécurité sociale est possible pour autant qu'il y ait une volonté générale en ce sens.
- 91.** Le vice-président travailleur reconnaît que la discussion a été utile sur certains points. La convention n° 102 est considérée comme un instrument de base et comme un objectif, et l'importance d'étendre la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle a été reconnue. L'intervenant considère le socle social de base comme un moyen utile d'étendre la sécurité sociale et estime qu'il serait intéressant de faire le bilan de la campagne, d'en améliorer la gestion, de déterminer si les ressources dont elle dispose sont suffisantes, et d'envisager un projet pilote par pays en sus d'une campagne générale visant tous les Etats Membres de l'OIT. Le rôle de la sécurité sociale face à la crise économique est largement reconnu. L'orateur est favorable à la tenue d'une réunion tripartite technique et à la modification apportée au document du Bureau pour y incorporer les vues exprimées par les pays du GRULAC. Il note que la date de l'examen cyclique sur la sécurité sociale, prévu dans le cadre de la CIT, doit être arrêtée.
- 92.** La vice-présidente employeuse se félicite qu'une note de consensus se soit dégagée et fait observer que le débat a porté sur les moyens et non sur le contenu et les aspirations de la campagne. Notant la possibilité d'aller de l'avant quant aux moyens, elle propose que la réunion d'experts ait lieu au début de 2009.
- 93.** En conclusion, le président fait part de ses remerciements et de son appréciation aux vice-présidents et aux représentants des gouvernements, qui ont enrichi les discussions et éclairé les commentaires, et il remercie les interprètes de leur excellent travail.

Genève, le 14 novembre 2008.

(Signé) M. A. Shahmir
Président